Hier au tribunal correctionnel de Paris

## Quand un paparazzi défend son honneur

Stéphane de Lisiecki poursuivait plusieurs journaux qui avaient affirmé qu'il avait attiré Daniel Ducruet dans un piège scabreux.



Daniel Ducruet, au centre, a toujours été persuadé d'avoir été victime d'un complot. (PhotoAlain Fulconis/AFP.)

Le paparazzi qui avait saisi le 6 août 1996 dans son téléobjectif les ébats amoureux de Daniel Ducruet avec une stripteaseuse, au bord de la piscine d'une villa de Villefranche-sur-Mer, non loin de Monte-Carlo, avait-il seulement profité d'un bon « tuyau » ou avait-il sciemment fait attirer l'époux de la princesse Stéphanie de Monaco dans un piège ?

Pour avoir avoqué cette dernière hypothèse en septembre 1996, cinq journaux, Paris-Match, Le Nouvel Observateur. VSD, Ici Paris et France-Dimanche, étaient poursuivis hier en diffamation devant la 17° chambre correctionnelle par Stéphane de Lisiecki. Representé à l'audience par Mª Alexandre Varaut, le photographe monégasque réclame à chacun des journaux noriminés 500 000 francs de dommages et intérets

 2,5 millions de francs au total - soit presque le double, de ce que lui aurait rapporté la vente des photos sulfureuses à la presse italienne et espagnole.

de Daniel Ducruet qui s'étaient mariés le 1" juillet 1995 et avaient eu deux enfants.

Mais Daniel Ducruet affirme qu'il a été victime d'un complot, qu'il s'est fait « piéger » de Spa et qui l'avait invité ce jour-là dans sa villa de Villefranche. L'ex-prince consort aftirme que le champagne était drogué et qu'il n'était plus maître de ses actes...

## « Opération de braconnage »

Le substitut Lesclous a souligné que le plaignant avait admis publiquement, sur Canal +, avoir caché ses photographes, en treillis et grimés, aux abords de la villa où l'adultère a eu lieu : « C'est une opération de braconnage, qui va au-delà du journalisme d'investigation », a-t-il dit.

Stéphane de Lisiecki, la strip-teaseuse Fill Houteman et son compagnon ont par ailleurs été mis en examen à Nice, pour atteinte à la vie privée dans cette affaire.

Depuis, le feuilleton princier a tourné au drame : abondamment reprises, les preuves du scandale ont abouti au divorce de la princesse Stephanie et par les paparazzis, avec la complicité retribuée de Fili Houteman, une strip-leaseuse pelge qu'il avait déjà rencontrée sur le circuit automobile

Des accusations gravement diffamatoires, selon M\* Varaut, qui plaide que Stephane de Lisiecki n'a fait qu'exploiter un renseignement - la présence de Daniel Ducruet dans la villa - pour envoyer une équipe de photographes. Le représentant du parquet, le substitut Vincent Lesclous, a conclu, pour sa part, en soulignant au passage le caractère particulier des activités des paparazzis, que les journalistes devalent bénéficier en l'occurrence de la bonne foi et être relaxés.

Le jugement a été mis en délibéré.

Philippe du TANNEY